Syndicat CGT des agents territoriaux de la ville de Privas, de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche et des communes de son territoire

2 avenue du Moulin de Madame 07000 PRIVAS
Tél. 06.33.70.20.02
Mail : cgt.capca@privas-centre-ardeche.fr
SITE internet : syndicat-cgt-des-personnels-ville-de-privas-et-capca.blog4ever.com

Contact :
MASINI Valérie
DE OCHANDIANO Alexandre

Madame la Présidente
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
1 rue Serre du Serret
07000 PRIVAS

Privas le 07/02/2018
Objet : préavis de grève du 15 février 2018 au 1 mars 2018

Madame la présidente,

Par la présente nous vous informons que notre syndicat dépose un préavis de grève concernant les agents de toute la collectivité.
Après vous avoir alerté à plusieurs reprises, nous ne sommes pas favorable de votre projet « réorganisation du régime indemnitaire » pour les raisons suivante :

- Non prise en compte de la proposition du projet validé par les syndicats et les agents
- Non prise en compte des pertes accumulées depuis 2014 des agents sans RI dans votre proposition
- Non prise en compte de la valorisation vers le haut
- Pas de travail en commun sur la délibération, sur la clause de sauvegarde, notemment avec les maintients collectivements acquis (ex : 13 mois)

Dans le projet de loi de finance, **le système de bonus-malus** sur les dépenses de fonctionnement est appliqué à tous. Les collectivités ne doivent pas dépasser 1,2% par an de hausse des dépenses de fonctionnement sinon il serait retiré une part de la dotation globale de fonctionnement.

Nous avons pris acte avec une grande déception que c'est donc la rémunération des agents qui devient la variable d'ajustement du budget de la collectivité.

Dans ce cadre, afin de permettre aux agents de la CAPCA et du CIAS de participer aux mobilisations à venir sur ces questions revendicatives, nous déposons un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des personnels de la collectivité pour les journées suivante : Le15/02/18 ;16/02/18 ;17/02/18 ;18/02/18 ;19/02/18 ;20/02/18 ;21/02/18 ;22/02/18 ;23/02/18 ;24/02/18 ;25/02/18 ;26/02/18 ;27/02/18 ; 28/02/18 ; 01/03/18
Nous souhaitons :

- Une meilleure équité du régime indemnitaire avec un nivèlement vers le haut
- Une proposition de RI qui compense la perte accumulée depuis 2014
- Une réelle concertation de votre projet de délibération et de la clause de sauvegarde
- La conservation des acquis

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute négociation, persuadés que comme nous les mots concertation et dialogue social ont un réel sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Po le bureau
MASINI Valérie
DE OCHANDIANO Alexandre